

Une lutte adaptée au cycle biologique du frelon asiatique

Le frelon asiatique obéit à un cycle particulier, qui oriente la lutte selon les saisons.

Au printemps : piégeage des fondatrices, destruction des nids primaires

Été-automne : destruction des nids secondaires et protection des ruchers

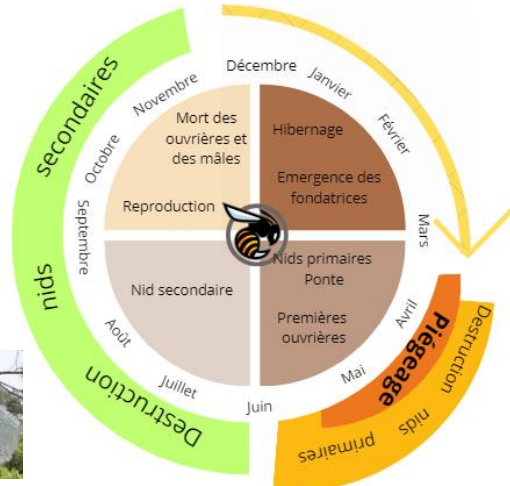
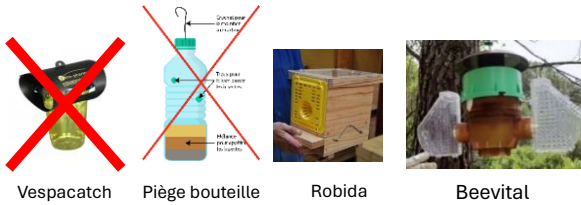


Fig. 2 : Cycle biologique du frelon asiatique



Le piégeage de printemps

Objectif : Diminution de 40% des nids autour de la zone de piégeage

Attention ! Le GDS suit un protocole national qui restreint le piégeage à certains pièges **sélectifs et efficaces** (ex : **Robida et Beevital**). Les pièges bouteilles, Vespacatch sont donc à proscrire car non sélectifs, avec un impact négatif sur les écosystèmes !

Impacts du Frelon Asiatique et enjeux pour le secteur apicole

→ 95% des nids doivent être détruits sur 7 ans pour réduire la densité de 50% (Robinet et al, 2017)

→ Investir à bon escient et multiplier les moyens de lutte : complémentarité du piégeage de printemps avec la destruction des nids

13 602 apiculteurs déclarants
* Dont 2 149 ont > 20 colonies déclarées



Nombre apiculteurs déclarants région AURA (DRAAF)

ENJEUX

Protection des populations

- Risque d'accident (allergies, piqûres douloureuse)
- Nids en zone péri-urbaine
- Attraction par les aliments

Protection de la biodiversité

- Impact sur la biodiversité : 11kg d'insectes consommés / an pour une colonie de taille moyenne (abeilles sauvages, nombreuses autres espèces ...)

Protection des ruchers

- Forte pression de prédation (stress, baisse des réserves, non renouvellement des populations d'abeille, mortalité dans l'automne-hiver)

Economique

- Impact sur les cultures fruitières (vergers, vignes, ...)
- Tourisme



AXES DE TRAVAIL

Destruction des nids

Piégeage de printemps

Protection des ruchers



Proximité des nids avec les habitations



Le signalement des nids : pilier de la lutte contre le frelon

Tout citoyen a la possibilité de déclarer un nid de frelon asiatique sur une **plateforme de signalement** qui a été soutenue et financée par la région : www.frelonsasiatiques.fr

Celle-ci centralise les données de signalement et permet d'informer les animateurs de secteur pour mandater un désinsectiseur conventionné avec le GDS. Pour information, ce désinsectiseur a l'obligation de suivre une charte de Bonnes Pratiques répondant à des exigences de sécurité et environnementales.

Les données collectées sont également utilisées pour suivre l'évolution de l'avancée du frelon asiatique, et cibler plus efficacement le piégeage de printemps et la destruction des nids.

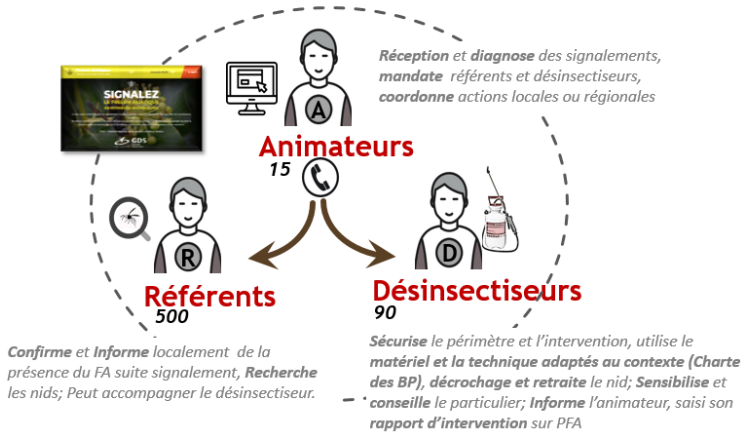
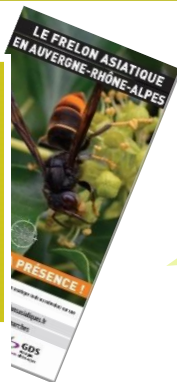


Fig. 3 : Organisation de la lutte régionale du GDS contre le frelon asiatique

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : www.frelonsasiatiques.fr



Le GDS a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des citoyens sur la lutte mise en place. Les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs dans la diffusion d'informations auprès de leurs administrés. Le GDS intervient grâce à la création de support de communication (ex: flyers), la mise en place d'interventions de sensibilisation auprès des élus ou des administrés. Les communes peuvent également diffuser des articles sur leurs bulletins municipaux. Les animateurs de secteur du réseau du GDS participent activement à la diffusion de cette communication.



Vers une lutte collective soutenue par l'ensemble des acteurs du territoire

Actuellement, le GDS des Savoie s'appuie sur des financements de la région (DRAAF, FRGDS), et des départements (conseil départemental, collectivités). Des demandes de subventions nationales (Fond Vert), s'inscrivant dans le plan pollinisateur 2030 et financées par le ministère de la transition écologique, soutiennent également les frais de lutte. Cependant, le GDS souhaite impliquer d'avantage les collectivités territoriales des départements dans la gestion de la lutte et son financement. Même si certaines collectivités participent depuis un certain temps, l'objectif serait d'élargir le modèle à l'ensemble des collectivités du département à travers la mise en place de conventions de partenariat (figure 4).

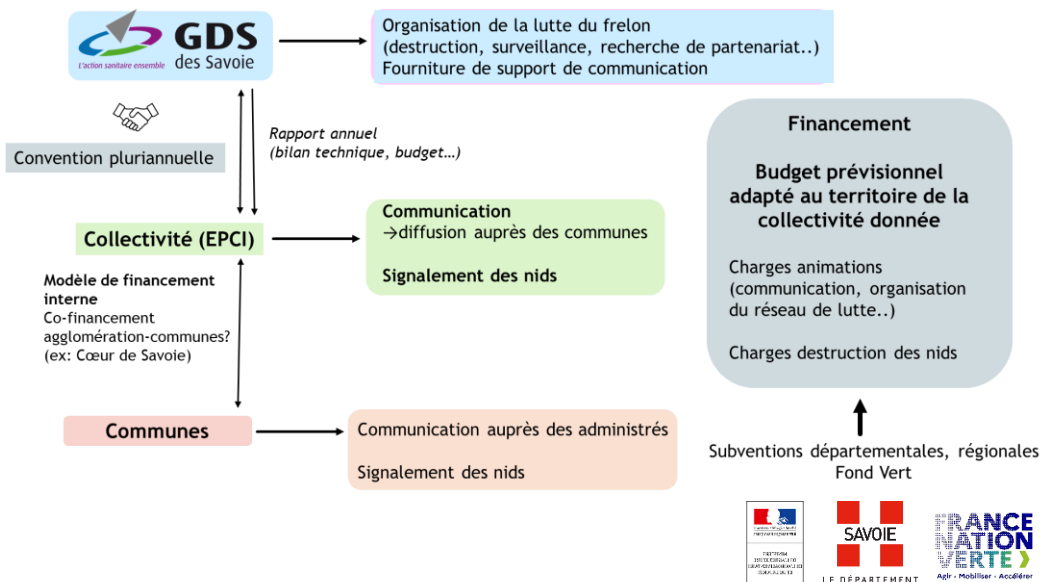


Fig. 4 : Participation des collectivités dans la lutte contre le frelon asiatique en 2024

Pour toute question sur l'organisation de la lutte ou la fourniture de support de communication, vous pouvez contacter :

Laetitia Bugey, animatrice de la section apicole du GDS des Savoie



Laetitia.Bugey@gdsdesavoie.fr



06 58 70 26 05

Co-animateurs Haute-Savoie :

Samuel FROSINI : samuel_frosini@yahoo.fr

François LAVOREL : francois.lavorel@wanadoo.fr

